

SUR RADIO NOBLE VAL, en 83-84

Madeleine et Georges JULIEN donnent vie aux archives

par Jeanine ISABETH, Vice-Présidente

Vacances 1983. Fidèle auditrice de Radio Noble Val pendant nos séjours à Saint-Antonin, je découvre avec enthousiasme l'émission « EN PARCOURANT LES ARCHIVES ». Pas question de « faire » mon marché du dimanche avant d'avoir entendu les dernières paroles du présentateur Patrick MILLE, annonçant le sujet de la prochaine émission.

Jusqu'en juillet 1984, les auditeurs auront le bonheur de vivre l'histoire de Saint-Antonin par la voix de Georges JULIEN, assisté de son épouse Madeleine qui choisit avec soin la musique de chaque séquence.

Je ne savais pas alors que j'aurais l'occasion d'approcher cet homme hors du commun, à l'intelligence si vive, au caractère si impétueux, immergé dans ce cabinet des Archives qui fut le témoin, durant des heures et des jours, de son travail acharné, passionné, de ses découvertes émerveillées, de ses consultations inopinées ou savamment préparées. Quel don de rendre ainsi vivants les événements du lointain passé ! Quel travail, quelle mémoire, quel cœur, ont rendu possibles ces moments magiques où l'archiviste revit les faits patiemment déchiffrés, transcrits, analysés, confrontés aux autres témoins de l'histoire : architecture, sculpture, urbanisme, paysages ! Quelle passion l'anime pour transmettre, sans fatigue ni monotonie pour l'interlocuteur, son savoir sur la vie des gens qui ont vécu ici.

Janvier 1999. Après avoir longtemps ignoré l'existence de plusieurs dizaines de cassettes d'enregistrement des émissions de 83-84, j'ai l'occasion de les écouter. Pendant plusieurs jours je plonge dans le passé de notre cité, tour à tour souffrant de tant d'épreuves, guerres, sièges, épidémies, ou soulagée pendant les périodes de paix et de prospérité.

LA LÉGENDE DE SAINT-ANTONIN ET LA NAISSANCE DE LA VILLE

Georges Julien ne répugne pas à nous conter la légende de la cité relatée dans « Histoire et Légendes de Noble-Val » (1979, Montauban), par Michel FERRER. Il se pose la question : comment naissent et se transmettent les légendes, toujours si vivantes dans la mémoire collective, ici basées sur des faits contrôlables ? Condat, devenue Nobilis Valis sous l'occupation

romaine, a bien été administrée par le gouverneur Festus, devenu disciple d'Antonin ; il recueillit les reliques de l'apôtre martyr, venu évangéliser le pays des Ruthènes.

C'est dans « l'histoire du Languedoc » de DOM JOSEPH VAISSETE et dans « l'histoire de Saint-Antonin » par ROBERT LATOUCHE que puise Georges Julien pour nous conter comment les nombreux pèlerins qui croient aux pouvoirs des reliques, sont attirés par le monastère abritant la précieuse châsse ; certains se fixent sur les lieux, donnant ainsi naissance à la ville.

Quelle émotion saisit l'auditeur à l'évocation de ce passage de l'an mil, si problématique, si menaçant. La terreur fait place à l'ardeur de vivre et à l'explosion démographique. La campagne défrichée, peuplée, se couvre de fermes et de hameaux, de chapelles et d'églises. La ville décuple sa population. Les artisans redécouvrent le moulin à eau ; les industries textiles se développent, produisant un drap de laine de haute qualité. L'industrie et le commerce des peaux, du safran, des prunes, sont facilités par les Croisades dans les pays méditerranéens. Les marchands ont des comptoirs en Flandre. Bref, avec les cinq voies de communication arrivant à ses portes, Saint-Antonin est une des grandes villes du Sud-Ouest (de 6000 à 10000 habitants) après Toulouse, Albi et Cahors. L'évocation sonore de l'activité débordante, visible et audible dans les rues de la cité, est un morceau d'anthologie : on déambule devant les échoppes et les ateliers des tisserands, teinturiers, chaudronniers, orfèvres, devant les cabinets des nombreux notaires, on traverse le quartier juif de la Jougarie avec ses banquiers et ses changeurs, on entend les cris des marchands ambulants. Dès 1125, on admire le magnifique bâtiment qui deviendra l'hôtel de Ville aujourd'hui musée. Le monastère a fait place à l'abbatiale.

LES VICOMTES

La ville prospère, entrée dans le Comté de Toulouse, va vivre durant à peine un siècle sous la tutelle de plus en plus aléatoire de cinq générations de Vicomtes (dont le plus célèbre, Ramon Jordan, troubadour, amoureux de la belle Adélaïde de Penne, a laissé treize poèmes – deux avec musique pour vielle et luth).

Il ne faut pas chercher dans les archives communales, des traces écrites de l'histoire de la cité avant 1140. La charte communale, en langue occitane, transcription sur parchemin de la première partie de la charte en latin, est la pièce la plus ancienne conservée aux Archives. Colette MARION a traduit en

français et commenté cette chartre de coutumes, du texte latin conservé à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Les Vicomtes y octroient et y précisent les libertés accordées à la ville. En fait, ils cèdent le pouvoir aux Consuls, riches bourgeois qui ont prospéré en cette période de paix industrielle.

En 1155, un document fait état du partage de la Vicomté entre plusieurs héritiers. En 1197 l'acte passé entre les Vicomtes, en partie ruinés, et les Consuls, entérine la vente aux habitants, pour 1300 sols caorcens, d'un vaste et bel enclos aux portes de la ville – le pré commun –. L'émancipation communale se poursuit avec la chartre de 1203 qui complète l'organisation de cette « république urbaine » affranchie du pouvoir des seigneurs, s'administrant elle-même.

En 1246 enfin, Isard V, dernier vicomte de Saint-Antonin doit donner au Roi et à la Ville ce qui lui reste de ses droits et possessions.

Ces documents qui ont institué les rapports entre les Vicomtes, le roi et la ville, figurent dans le livre des Coutumes ou cartulaire, série AA des archives communales.

LA CATHARISME ET LA CROISADE DES ALBIGEOIS

Dès le XII^e siècle, dans notre prospère cité, comme dans de nombreuses villes du Comté de Toulouse, se développe l'hérésie cathare, sévère doctrine religieuse et philosophique, fort dérangeante pour l'Eglise en place. L'autorité papale est refusée, les croyants sont révoltés par la vie de lucre et de luxe menée par une hiérarchie dévoyée. Il faut entendre le texte d'un troubadour, rapporté non sans humour par Georges Julien, relatant avec un réalisme édifiant, les abus des moines de l'abbaye de Saint-Antonin. La Croisade des Albigeois, déclenchée par le Pape Innocent III, va semer la terreur en Occitanie, de 1209 à 1255, par le bras des armées de Simon de Montfort.

Aucun document n'existe aux Archives communales, concernant les trois assauts de « l'Ost » que subit Saint-Antonin en 1209, 1211, 1212. Notre archiviste consulte alors les écrits de deux célèbres chroniqueurs de l'époque. Ils sont chargés d'accompagner les armées de Montfort pour glorifier leurs faits d'armes. Et les récits du moine PIERRE DE VAUX DE CERNAY (« Histoire des Albigeois ») ceux de GUILLAUME DE TUDÈLE (« Chanson de la Croisade » voir l'article d'André Vignoles dans

le bulletin de 1982) prennent dans la bouche de Georges Julien, une acuité et une précision qui participent à l'émotion. En juin 1209, on compatit à l'épouvante des Saint-Antoninois qui ne résistent pas à l'armée croisée de l'Evêque du Puy et acceptent de verser une rançon considérable. En 1211, après le sac de nombreuses villes – Lavaur, Rabastens, Gaillac, Puycelsi, Laguépie – les habitants ouvrent à nouveau les portes de la ville, remise aux mains des Croisés. Cela n'empêche pas l'armée de Simon de Montfort, en 1212, de se présenter en vue des remparts de Saint-Antonin. On admire la résistance intrépide d'Azémar Jourdan, gouverneur de la ville, la recherche vaine de consensus du Vicomte Pons ; on assiste comme les assiégés impuissants, à l'attaque des sergents de Montfort sur les barbicanes, fortifications des portes de la ville, aux tentatives de fuites des habitants par la Condamine et le Pradel, à l'emprisonnement à Carcassonne de Jourdan, Pons et de quelques chevaliers ; ils n'en sortiront jamais. L'audition du texte occitan de Guillaume de Tudèle, relatant le sac de Saint-Antonin vous prend à la gorge, comme la souffrante colère du lecteur vous traverse.

Il faudra subir la domination du gouverneur Baudoin et des Monfort père et fils jusqu'en 1224, date à laquelle Amaury de Montfort, pour rendre hommage au roi, remet la ville à Louis VIII.

LA VILLE ROYALE, LE CONSEIL DE VILLE, L'ELECTION DES CONSULS

En 1226, les bourgeois de la ville aspirant à la paix, se soumettent au nouveau roi Louis IX, futur Saint-Louis. Le roi n'avait pas encore douze ans quand un diplôme sur parchemin fut signé sur ordre de Blanche de Castille. L'autorité du sceau et du monogramme du roi confirme le caractère ferme et la durée perpétuelle de la charte. Louis IX reçoit ainsi sous sa protection une ville riche, pouvant payer l'impôt, une ville forte, position stratégique dans la lutte contre le duc d'Aquitaine et son amorce de centralisation.

Saint-Antonin devient ainsi la première ville du Languedoc à dépendre du royaume de France comme en témoigne le blason fleurdelysé de la ville.

Le superbe document est visible salle des Archives où Georges Julien le présentait avec une fierté et un enthousiasme communicatifs.

Alors s'amorce pour la cité un siècle de paix, relative et de prospérité. Les droits de la communauté sont inscrits dans de beaux cartulaires en parchemin dont deux sont présents aux archives communales. Jusqu'à la Révolution, cette communauté défendra jalousement ses coutumes et s'attachera avec énergie à obtenir de la royauté le respect de ses franchises.

C'est dans ce contexte d'un bel essor économique qu'un règlement de 1289, renouvelé en 1371, fixe les conditions de fabrication du drap de Saint-Antonin, activité essentielle à cette époque. Dans ce bulletin, André Vignoles en fait une traduction complète et annotée qui vient enrichir le document publié l'an dernier extrait de « Pages d'Histoire » de Robert Latouche (1926).

Nous entrons au cœur de la ville, administrée par douze consuls, élus pour un an, le jour de la Toussaint, pour un mandat non renouvelable. L'élection des Consuls nous est contée par Georges Julien, avec force détails qui nous font revivre cette cérémonie annuelle.

Le 31 octobre la salle du consulat, au premier étage du musée actuel, est nettoyée ; le pavement est recouvert d'une jonchée de paille, des torchères sont accrochées au mur. Le 1^{er} novembre, chacun des 12 consuls sortants écrit 3 noms sur son cartel – son bulletin de vote –. Le doyen d'âge comptabilise les voix et l'on fait venir les 12 élus qui n'ont pas loisir de refuser. Ils prêtent serment sur les Quatre Evangiles, revêtent la livrée consulaire – cape rouge et noire, chapeau –, pour défiler en cortège dans les rues Guilhem Peyre, Cayssac, des Grandes Boucheries, traverser la place de la Jougario et gagner l'église Notre-Dame du Moustier par la rue de l'Hopital Majeur ; ils y entendront la messe du Saint-Esprit. On imagine en tête du cortège les joueurs de trompe et de cornemuse, musique à l'appui, suivis des quatre sergents de ville portant chandeliers, panneaux royaux et consulaires ; viennent alors les 12 nouveaux Consuls accompagnés des 12 anciens, les 24 à 50 Conseillers de Ville (selon les besoins du moment) formant un cadre de véritables agents municipaux ; le trésorier, le secrétaire, les sergents et les gardes de toutes sortes, procèdent à l'administration et veillent à la sécurité des 4 quartiers de la cité.

Le trésorier (lo borsièr) tient les comptes au jour le jour. Nos archives communales détiennent douze registres de COMPTES CONSULAIRES couvrant dix années entre 1325 et 1563. Il ne s'agit pas de livres de comptes avec les seuls chiffres écrits sèchement en face de leur affectation. Non, l'objet des dépenses

ou des recettes est décrit avec beaucoup de précision et de détails sur la vie quotidienne de la communauté ; l'ensemble des documents est rédigé en occitan de l'époque, nécessitant une transcription lisible par les Occitanistes d'aujourd'hui. C'est à ce gigantesque travail de transcription que Georges Julien a consacré de nombreuses années de recherches passionnées, faisant de lui un érudit de l'histoire au quotidien de notre cité médiévale, un dépositaire de la mémoire de notre commune, ne négligeant pas pour autant les autres sources d'information, les confrontant, les reliant pour nous offrir un récit vivant et passionnant.

Il serait trop long ici de détailler le rôle du secrétaire (lo tabèlion) choisi parmi les nombreux notaires de la ville, dressant les actes sur parchemin, gardien du sceau consulaire, greffier des actes de justice.

En fait, l'administration consulaire couvre et contrôle tous les secteurs de la vie de la communauté urbaine, avec minutie et esprit de responsabilité : l'assistance sociale, le service des approvisionnements et subsistances, la police et la sécurité, l'équivalent des services de notre équipement et voirie actuels, le contrôle de la qualité des produits exportés ou importés. Ainsi le garde des drapiers détient le poinçon qui assure l'acheteur du respect du règlement draconien de 1371 ; le garde des poids et mesures – monopole communal – encaisse la redevance pour leur usage obligatoire. Le garde des fours procède à l'adjudication annuelle des fours communaux (du Pont, de la Péliiserie, du Mazelviel, du Bessarel) au profit des fourniers, chargés de faire cuire les miches apportées toutes prêtes par les nombreux particuliers qui avaient leur blé ; le garde aux bêtes veille à ce que les villageois propriétaires de nombreux moutons, chèvres, ânes, bœufs et vaches, respectent le droit de « vaine pâture », ne paissent pas sur les communaux des autres juridictions...

Impossible d'évoquer encore la richesse de toutes ces émissions : la guerre de cent ans, la terreur semée par les « routiers », la peste, la république protestante, le siège de 1622, (avec le terrible récit, au quotidien, de notre compatriote Antoine Aymar) la révocation de l'Edit de Nantes, la cité aux 17^e et 18^e siècles, la Révolution de 1789, les fêtes civiques...

Ce pâle reflet écrit de quelques émissions d'une longue série, donnera peut-être à certains l'envie d'en savoir plus, de se reporter aux nombreux articles publiés dans les précédents

bulletins concernant l'histoire de la ville et, pourquoi pas, l'envie de poursuivre les recherches, comme le souhaitait Georges Julien.

Nous pensons devoir sauvegarder ce patrimoine fragile constitué par une série de cassettes, merveilleux cadeau de Madeleine et Georges JULIEN à leurs concitoyens. Nous faisons le projet, au Conseil d'Administration de la Société, de faire graver sur disques compacts l'intégralité des précieux enregistrements. Nous envisageons de les proposer en souscription à nos adhérents. Nous vous tiendrons informés lors de notre prochaine assemblée générale du dimanche 15 août 1999 et dans notre prochain bulletin.

